MAIRIE DE PARIS

Mairie du 14e arrondissement

Paris, le 18 mars 2019

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN FORMATION DE CICA
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2019

Vu les articles L. 2511-10 et L. 2511-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Les trente membres en exercice du Conseil d'Arrondissement ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée (ODS) en date du 12 mars 2019 publiée par affichage à la Mairie le même jour.

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni le 18 mars 2019 en salle des mariages en présence des représentants d'associations adhérents au Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement sous la présidence de Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint au Maire du 14e arrondissement en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative.

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M. Amine BOUABBAS, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Elisabeth GUY DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M. Étienne MERCIER, M. Hervé de la MOISSONNIÈRE, Mme Mélody TONOLLI

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marianne AUFFRET,
M. Éric AZIÈRE,
Mme Agnès BERTRAND,
Mme Célia BLAUEL,
Mme Marie Claire CARRERE-GÉE,
M. Pascal CHERKI,
Mme Catherine CHEVALLIER,
Mme Marie-Laure DAUCHEZ,
M. Cédric GRUNENWALD,
Mme Valérie MAUPAS,
Mme Caroline MECARY,
M. Cyril MOURIN,
M. Yves OGÉ,
Mme Carine PETIT,
Mme Olivia POLSKI,
Mme Danièle POURTAUD,
M. Hermano SANCHES RUIVO,
M. Félix de VIDAS,
M. Patrick VIRY,

L'ordre du jour a porté sur :

« La problématique de l'emploi et du bénévolat associatif »

La séance est ouverte par Monsieur Didier ANTONELLI à 18h00.

M. ANTONELLI

Bonsoir à tous. Il y a une dizaine de conseils d'école ce soir. Les élus arriveront au fur et à mesure.

Ce soir, en Conseil d'arrondissement formation CICA, nous parlerons d'emploi et de bénévolat associatif. Pour ceux qui viendraient pour la première fois, je rappelle que le CICA est une organisation légale depuis 2002. À Paris, Lyon et Marseille, les arrondissements sont chargés de mettre en place des rencontres entre élus et associations sous forme de CICA pour poser les problèmes associatifs devant le plus grand nombre d'élus possibles.

Au départ de cette loi en 2002, il s'agissait d'une seule association qui interpellait tous les élus. Depuis 2014, nous avons, dans le 14e, choisi de faire des rencontres thématiques, le plus transversal possible pour qu'un grand nombre d'associations puissent participer à ce débat. Ce conseil d'arrondissement en formation CICA a lieu trois fois par an et nous nous y tenons dans le 14e, même si apparemment nous sommes le seul arrondissement sur Paris, Lyon et Marseille à tenir des rencontres associations-élus en formation CICA. Peut-être, parce que depuis 2014, nous avons choisi également de faire ces rencontres CICA le même jour et précédent le Conseil d'arrondissement, ce qui permet à beaucoup plus d'élus d'être présents et de ne pas multiplier les réunions. Pour ceux qui veulent participer à la mise en place de ces réunions, et je remercie encore le Comité avec à sa tête Monsieur BENAMRANE qui organise ces réunions, sachez que tout le monde est le bienvenu. Le comité d'animation et d'organisation a besoin de personnes pour les aider.

La prochaine réunion CICA aura lieu le 24 juin et nous parlerons de santé avec les associations qui travaillent sur cette thématique. Voilà pour la présentation avant de donner la parole aux premiers intervenants qui ont rencontré le comité d'organisation. Dans un deuxième temps, après leur intervention, il y aura un débat totalement libre avec, vous dans le public. Nous parlons donc ce soir de bénévolat et d'emploi associatif, voire de l'emploi dans les associations, c'est-à-dire également des associations qui s'occupent de chercheurs d'emplois. Cela fait partie de notre thème de ce soir.

M. DYLALI - « A.L.B.C.M »

Je voudrais rappeler que ce CICA sur la situation de l'emploi et du bénévolat dans les associations, nous en sommes à la deuxième édition. Il y a déjà eu un CICA sur la même thématique. Cela signifie que comme beaucoup d'autres sujets, et je pense notre thématique sur le handicap, nous ne pouvons pas couvrir la totalité d'une thématique en une seule séance. Il se trouve que pour cette thématique, nous avons éprouvé assez rapidement le besoin de programmer une deuxième réunion. Nous avons réuni des préoccupations. À quoi servent les CICA s'il n'y a pas de mécanisme d'évaluation et de suivi. En cas de recommandation ou de vœu, on veut savoir si cela a été suivi de faits et dans le cas contraire, pourquoi.

Pour le prochain CICA, nous vous recommandons un vœu de réorganisation, parce que nous voulons améliorer le fonctionnement des CICA. Nous avons même innové par rapport à la loi qui institue ces CICA. Nous souhaiterions qu'il y ait, une fois par an, en fin ou en début d'année, une réunion qui nous permettra de faire l'évaluation et le suivi éventuellement, d'appuyer au niveau des élus, la faisabilité des recommandations et les conditions dans lesquelles les mettre en œuvre.

Nous aimerions aussi, si possible dans l'avenir, essayer de faire une programmation à l'avance. À chaque réunion de ce genre, nous faisons appel pour demander des aides au niveau du comité de coordination. Nous avons également toujours demandé qu'il y ait des suggestions et des propositions aussi bien, de la part des associations, que de la part des élus sur la thématique, car nous avons besoin de temps. Si nous les préparons à l'avance, cela nous laisse le temps de rencontrer les associations et de voir avec elles comment susciter l'intérêt, quels sont les axes importants et faire le suivi.

Le hasard veut qu'aujourd'hui les élus ne soient pas nombreux. Nous le regrettons, parce que ce qui fait le succès du CICA du 14e, c'est la présence des élus. Jusqu'à présent, nous étions très fiers d'avoir des quotas de présence importants. Il y a des discussions de fond.

Il faudrait un jour se poser la question politique de l'intérêt d'avoir des associations. Le message n'est pas clair au niveau des pouvoirs publics et au niveau des politiques. Nous avons besoin des

associations et il faudrait envisager l'attribution d'aides systématiques et de façon durable, parce que nous savons qu'elles sont utiles. Il faut éviter de les mettre en compétition, via des appels d'offres. Davantage de coopération, de collaboration, de mutualisation valent beaucoup mieux que la compétition. Il est de notre devoir de nous poser ces questions. Il faut voir si la tendance n'est pas à la réduction des actions des associations. Je dis cela, car ces dernières années, le secteur public s'est retiré au profit du secteur privé. Il s'agit d'une tendance globale et presque idéologique. Par ailleurs, les auto- entrepreneurs sont, petit à petit, en train d'occuper un espace utile pour la société, mais s'ils regroupaient leurs forces dans de petites coopératives, ils pourraient prendre place. Je pose cette question aux élus, afin de savoir s'il est possible de préparer une réflexion pour interpeller les élus de la Mairie de Paris et au-delà, sur une clarification du statut des associations dans la ville. Je vous remercie.

M. ANTONELLI

Nous démarrons sur le bénévolat et l'emploi associatif. Nous commençons par « l'Office Municipal des Sports » (OMS).

M. DENIS

C'est toujours avec plaisir que je m'exprime devant cette Assemblée, même si elle est encore limitée dans sa présence et je me permets de le regretter, parce que le sujet des personnels, de l'emploi et du bénévolat est un sujet de fond.

Pour citer quelques chiffres, « l'OMS » représente quatre-vingt-quinze clubs, essentiellement dans le 14^{e}, quelques clubs du 13^{e} et du 15^{e} limitrophes. Cela représente dix-huit mille pratiquants du sport licenciés ou non licenciés, ce qui tout de même est assez considérable. Il est difficile de chiffrer le nombre de personnes en ETP. Cela tourne autour de cent cinquante à deux cents, mais cela représente davantage de personnes puisque beaucoup sont employées de manière partielle dans les clubs.

Ces sujets d'emplois sont au cœur même de nos débats. Je donnais ces chiffres pour que l'on ait bien conscience qu'il s'agit d'un sujet très fondamental dans l'économie tout court que de savoir le nombre de personnes qui peuvent être employées dans ce secteur.

Nous avons donc ces clubs avec des situations extrêmement différentes. Nous avons quelques grands clubs tels le « Club Alpin français », le « RIF » qui s'occupe des randonnées en Île-de-France avec plus de trois mille membres. « L'AS PTT » a éclaté, parce que les entreprises ne soutiennent pas forcément ce qui était leur propre émanation et cela est bien dommage. Nous avons des situations très divergentes avec des salariés, souvent à temps partiel, en CDD et parfois des CDI. Nous sommes confrontés à plusieurs sujets.

Premièrement, nous avions évoqué dans ce Conseil, le sujet des contrats aidés. Il nous pose problème puisque nous avons réduit le nombre de ces contrats. Tout ce qui était sous la formule CAE-CUI est remplacé depuis le 1er janvier par les parcours emplois compétences (PEC). Les suivis sont légèrement plus problématiques, notamment pour les associations de taille moyenne. Très peu de PEC ont remplacé les CAE-CUI. Le Club de Paris utilisait beaucoup ces contrats. De huit CAE, ils sont passés à un PEC. Ils ont fait disparaître cette approche qui était pour nous extrêmement importante.

Le deuxième élément lié à l'emploi est le service civique. Les clubs y ont parfois recours, sachant que les durées de contrat sont relativement courtes, entre six et douze mois. Ceci signifie que la tâche de formation est importante et les personnes doivent être utilisées à des tâches précises, mais sans pouvoir les considérer comme du personnel permanent.

Le troisième problème est propre au sport. Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) donnait des assistances pour l'emploi. Ces assistances n'existent plus de la même façon, car le CNDS est intégré dans la future Agence nationale du sport. Nous ignorons le devenir de cette agence. Mille six cents postes de Conseillers techniques sportifs ont disparu. Les recettes fiscales ont diminué de moitié. Les budgets sont restreints. Le mécanisme passera désormais par les fédérations

sportives et nous ne savons pas ce que cela veut dire. Nous risquons de nous retrouver dans une situation délicate.

Tous ces sujets méritent que nous réfléchissions à la meilleure façon de trouver des remèdes. Nous vivons dans un monde où les diplômes sont indispensables et vis-à-vis desquels nous essayons de promouvoir nos salariés. Néanmoins, pendant leur période de formation, ils ne sont plus à notre disposition et nos comptes sont extrêmement serrés quant à leur gestion. Par ailleurs, une fois diplômés, cela se traduit nécessairement par une réévaluation salariale, ce qui pose des problèmes croissants à des clubs qui sont dans des situations financières modestes. Je voulais que vous ayez conscience de ces aspects. Le seul avantage pour les clubs de sport est de pouvoir, lorsqu'ils organisent des manifestations, payer des intervenants à la prestation exonérée de charges sociales. Ceci est limité à cinq fois dans le mois.

Le bénévolat est fondamental pour nous tous. Nous avons un important sujet de relève des bénévoles via la fidélisation et le vieillissement. Face à cela, nous avons du mal à trouver dans le monde moderne, la façon de valoriser leur action en milieu professionnel, dans le cadre d'une VAE et dans l'ancienneté ou le calcul de la retraite. Nous devons trouver des solutions.

M. ANTONELLI

Plusieurs questions importantes viennent d'être posées sur le salariat associatif et ses grandes difficultés et de l'autre côté, le bénévolat. Cette semaine, nous avions à la MVAC du 14e, une soirée recherche de bénévoles qui a bien fonctionné. Néanmoins, dans le monde associatif, le bénévolat est de plus en plus compliqué à trouver de façon régulière et quelle que soit la thématique. Il s'agit d'un véritable enjeu sur la pérennité du monde associatif.

M. ROBERT - Conseil local du Handicap du 14e arrondissement

Je suis Pierre-Emmanuel et je participe au Conseil local du Handicap (CLH) du 14e arrondissement ; une instance créée à l'initiative d'Élisabeth GUY DUBOIS en 2015 et dont l'objet est de faciliter le dialogue entre les associations, les particuliers et la Mairie, avec un certain succès puisque nous avons plus de cent personnes sur la liste de diffusion et des réunions mensuelles. Les moyens du CLH sont un peu limités en termes de bénévolat emploi. Par exemple, au Comité de pilotage, nous sommes trois bénévoles employés par ailleurs à temps plein. Une de nous trois est en convalescence prolongée depuis un an. À noter que le CLH n'est pas une association. Par conséquent, nous n'avons pas accès aux subventions. Cela complique les choses. Nous recevons un peu d'argent de la part des Conseils de quartiers, mais cela reste limité. Élisabeth GUY DUBOIS a proposé au printemps 2018 de recruter deux personnes en service civique pour aider le CLH dans son fonctionnement, notamment sa présence sur les réseaux sociaux et sur la question de l'accessibilité des ERP. L'annonce figure sur le site du service public depuis septembre. Nous n'avons reçu aucune candidature. Cela freine un peu le fonctionnement. Dernier exemple, en 2014, il avait été annoncé mille ambassadeurs de l'accessibilité au niveau national, soit environ dix par département. À Paris, il y en a une dans le 5e arrondissement. J'espère que ce témoignage est intéressant dans le cadre de cette discussion. Je vous remercie.

M. ANTONELLI

Oui, tout à fait. Vous pourrez reprendre après. Le CLH, depuis novembre et le renouvellement des Conseils de quartiers est relayé dans tous les Conseils de quartiers par une commission handicap. Elle fonctionne relativement bien. Il s'agit d'une ramification supplémentaire qui peut permettre dans un premier temps, notamment d'organiser le mois du handicap qui se déroulera en juin avec du bénévolat et de l'argent.

Comme vous l'avez souligné, s'occuper d'une association est un véritable travail qui demande des compétences multiples, quel que soit le sujet associatif. Il est vrai qu'une reconnaissance de ce travail paraît tout à fait logique et n'est pas dans les tablettes pour l'instant. Il s'agit d'un véritable sujet. Des personnes se forment dans les associations sur des sujets multiples et cela n'est pas reconnu.

M. MOTEL Jules - « FLORIMONT »

Je vais tout juste passer la parole à Monsieur Pierre ARNAUD.

M. ARNAUD - « FLORIMONT »

Nous sommes deux ce soir. Je suis salarié de l'association « Florimont » en tant que Chargé de projet sur un des projets de Florimont : « agir pour l'emploi ». L'intervention sera axée sur le bénévolat et l'emploi, mais plus particulièrement sur l'emploi. Pour mémoire, Florimont est un collectif de quatre-vingt-cinq associations sur le 14e arrondissement et a une quarantaine de bénévoles. Nous connaissons donc le sujet et cela est une question permanente quant à recruter, séduire, former et maintenir le bénévolat sur l'ensemble des projets de « Florimont ». En ce qui concerne « agir pour l'emploi », nous accompagnons les associations et nous vous accompagnons depuis plus de dix ans sur cette thématique qui avait commencé par l'insertion des jeunes via le biais des associations et qui s'est ouvert au fil du temps. Nous avons un partenariat très fort entre associations et avec les acteurs de l'emploi que sont Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris, etc. Via ce projet, nous sommes du côté employeur et non demandeur d'emploi. Ces associations étaient pour la plupart primo-employeuses. Soixante-sept associations sont accompagnées depuis plus de dix ans, cent cinquante-cinq emplois créés et plus de vingt-cinq métiers différents sont concernés. Nous parlions des PEC et des contrats aidés précédemment. Les dispositifs ont évolué. Certains ont disparu comme les emplois d'avenir. Cependant, des dispositifs existent encore, mais sont complexes à mettre en œuvre ou en tout cas, exigent un suivi particulier, puisque ce n'est plus l'employeur qui est au cœur du dispositif, mais le bénéficiaire du dispositif. Il s'agit d'un parcours emploi compétence. L'objectif est de donner à la personne, sous dispositif PEC, la meilleure employabilité possible à l'issue de son contrat. Avec ces dix années d'antériorité sur le sujet de l'emploi au cœur des associations, « Florimont » avait été concernée par tous les sujets qui concourent à l'emploi et pas seulement le recrutement. Les problèmes de gouvernance, les problèmes de communication, les problèmes juridiques, de subventions, d'appels à projets, de recherche de mécénat, etc., sont aussi au cœur du débat.

Ces réflexions, et *a fortiori* depuis les derniers dix-huit mois, ont accéléré notre souhait d'élargir notre offre de services. Nous essayons d'accompagner au quotidien certains d'entre vous sur tout ce qui peut concourir à la création ou au maintien de l'emploi.

Dans ce même sens, puisque nous travaillons avec les équipes du développement local sur les quartiers prioritaires, nous avons ouvert un accompagnement à la création d'entreprise et de projets pour des porteurs des projets. Nous collaborons également avec un certain nombre de partenaires pour l'emploi comme Pôle Emploi ou la Mission Locale sur des secteurs dits « en tension ». Nous réalisons des photographies de terrain : la petite enfance, la boulangerie, l'aide à domicile, etc.

Le bénévolat est un sujet crucial, mais l'emploi au sein des associations est aussi un sujet majeur. Les associations maintiennent leurs activités ou les actions reconnues par un certain nombre d'institutions (Préfecture, Mairie, etc.) que nous remercions, parce que des salariés portent ces projets. La situation actuelle est tout de même complexe. Pour autant, il nous faut continuer à développer tout ce qui peut être fait : associer et recentrer des compétences, rendre plus efficace des complémentarités. Nous travaillons avec d'autres associations (« Positive Planet », « Active Action ») au quotidien et sur d'autres projets qui répondent à des besoins actuels.

M. ANTONELLI

Nous passons au Centre Saint Denis

M. BOULINGUEZ« CPA »

Je suis Directeur des Centres Paris Anim' Vercingétorix et Sangnier. Je rejoins les précédents propos sur les postes d'animateurs et de professeurs qui sont des emplois fragiles et des contrats à faible nombre d'heures, entre deux et six heures. Aujourd'hui, nos animateurs et professeurs se retrouvent dans des situations très compliquées en termes de logement, de vie. Je porte la discussion sur la mutualisation de ces compétences qui peuvent intéresser un certain nombre de structures, dans l'animation socioculturelle sportive ou artistique. Si des personnes cherchent des animateurs sur des temps courts, je suis fortement intéressé, car je me retrouve dans des situations très délicates avec un certain nombre d'animateurs et de professeurs.

Nous avions une quinzaine de bénévoles dans les Centres Paris Anim' pour encadrer notamment l'accompagnement à la scolarité que nous faisons en périphérie de toutes nos animations culturelles et sportives. Aujourd'hui, nous n'avons plus que trois bénévoles. Cela diminue d'autant le nombre d'enfants que nous pouvons accueillir. Il faudrait réfléchir à la manière de mettre des outils en commun pour se répartir nos bénévoles ou bien relancer une campagne de recrutement. En tout cas, nous sommes en forte souffrance sur ce domaine. Ce sont deux questions importantes pour moi.

M. ANTONELLI

Oui, les interventions se recoupent autant que le salariat, que sur la chute importante du bénévolat associatif.

M. HAN « Jardins numériques »

Bonsoir. Les « Jardins numériques » sont une petite association née dans le 14e. Cela fait 14 ans que nous luttons contre la fracture numérique. Cependant, nous ne nous sommes pas uniquement centrés sur l'inclusion numérique. Cela ne représente actuellement qu'un quart de nos activités. Actuellement, nous sommes sur le 14e et le 13e. Nous nous élargissons vers le 12e, le 15e et à Évry. La fracture numérique est une grande cause nationale. Nous sommes portés par cette vague, mais nous n'avons jamais été un espace public numérique. Le jardin numérique est un espace partagé de ressources numériques. Notre premier projet, en 2007, était le portail des jardins partagés d'Île-de-France. Depuis 2007, nous avançons sur des projets multimédias et nouvelles technologies. Depuis deux ou trois ans, nous développons des projets numériques ambitieux. Ces trois dernières années, nous avons travaillé avec le CNAM sur des projets de plates-formes d'e-learning. Nous n'apportons pas les compétences pédagogiques mais nous sommes plutôt sur l'aspect technologique et nous les filmons. Nous sommes intervenus aux Archives nationales la semaine dernière pour faire une captation vidéo d'un séminaire, une prestation payée. Nous sommes toujours à l'origine des « Jardins numériques ». L'objet est l'accessibilité à tous. Quand cette association est née, il y avait trois fondateurs, Pierre BISSERY, Yan VANDEPUTTE et moi-même. Nous étions des Chefs de projet. Notre rêve était de faire des projets ambitieux, sans laisser personnes de côté. L'association « Jardins numériques » a été créée pour mener des projets ambitieux et inclusifs.

En association avec le « Réseau des associations franco-espagnol » (FACEF), nous avons développé un musée virtuel en ligne. Entre-temps, la FACEF a été liquidée. Nous avons donc développé les contenants sans contenus. Néanmoins, l'exposition est en ligne et existe toujours. Actuellement, nous sommes en partenariat avec l'IUT de Bobigny sur un projet de plate-forme multilingue des aidants numériques et sociaux. Environ quatre-vingts étudiants sont en compétition pour présenter le meilleur prototype qui sera soumis au jury le 21 mars. L'IUT de Bobigny a également invité trois universités (Bulgarie, Maroc et Grèce) pour participer au projet des étudiants. Ce sont des projets sur lesquels nous continuons à travailler en espérant pouvoir aboutir à d'autres choses. Cela permet d'emmagasiner de l'expérience. Nous n'avons jamais été très bien financés au niveau de l'inclusion numérique ces dernières années mais cela change un peu. Nous capitalisons et nous continuerons en espérant pouvoir développer d'autres projets numériques ambitieux, dans l'optique d'une société inclusive et numérique.

En bénévoles, nous avons deux retraités de 55 ans, mis en préretraite par Oracle, une grande société informatique. Ils sont venus renforcer la douzaine de bénévoles que nous avons dans l'association. Nous avons la chance d'être dans un domaine où les jeunes retraités sont de plus en plus informatisés. Luc et Antoine accompagnent notre permanence emploi tous les matins. Il existe des systèmes d'échange locaux (SEL). Notre association a toujours voulu mettre en place des échanges. Il y a dix ans, nous avons remis les ordinateurs du Centre social en marche et en échange de cette maintenance, nous avons reçu des créneaux horaires. Nous pratiquons encore cela, actuellement dans le centre d'animation. Nous discutons avec une association dans le 13e « 13 Avenir » qui expérimente le dispositif zéro chômeur. Nous avons été sollicités par La Poste pour intervenir en politique de la ville dans le 13e. Mon idée était de voir si nous pouvions « sous-traiter » une partie de ces activités à leurs salariés. J'aimerais développer avec eux des possibilités d'accompagnement aux nouvelles technologies. Nous formons aussi des aidants numériques. Douze personnes sont inscrites. Cela ne nécessite pas d'être un génie de l'informatique.

Nous faisons des prestations de formation pour la ressourcerie du 13e. Nous intervenons dans des ESAT du 12e et du 13e. L'ESAT Didot nous a sollicités. Le tarif est de 25 euros de l'heure pour un groupe de huit personnes. Nous voulions que les travailleurs de l'ESAT puissent aussi en bénéficier. Si les tarifs étaient trop élevés, ce ne serait pas le cas. En contrepartie, les animateurs ne sont pas beaucoup payés non plus.

Nous voudrions avoir une société numérique inclusive. Vu les défis qui s'annoncent, s'il n'y a pas de solidarité et de citoyenneté, nous allons dans le mur.

M. ANTONELLI

Merci. Vous prouvez encore une fois que les associations possèdent des compétences de haut niveau. Elles forment les personnes, sans avoir véritablement le retour, à hauteur de cette formation et de ces compétences. Nous étions dans notre réflexion de départ. Nous avions pensé ensemble à d'autres associations, notamment à la conciergerie « Lulu dans ma rue » qui vient de s'installer dans le 14e. Un kiosque est installé à Plaisance et les habitants viennent demander des services du quotidien. Les « lulu » sont chargés de rendre des services de proximité à bas prix. Cela permet de réinsérer les « lulu » via le travail. Ils sont tous autoentrepreneurs. Cette association émane de loin d'Emmaüs. Nous avions également pensé à la régie de quartier qui travaille Porte de Vanves et qui a une cinquantaine de salariés en réinsertion dans le bâtiment notamment. Ils travaillent en CDD ou à temps partiel avec les bailleurs sociaux. Il fallait faire des choix pour démarrer cette séance CICA.

Nous allons rentrer dans le débat si certains souhaitent prendre la parole dans la salle.

Mme LEKIN

Merci d'être là. Nous avons un bel échantillon des associations du 14e que je connais bien. J'ai pris des cours au « Jardins numériques ».

Je veux dire que les associations sont le socle de la société civile et sans elles, il manquerait beaucoup de choses au quotidien. Effectivement, être bénévole, ce n'est pas quand on veut et où on veut. Il faut bien choisir son association. Elle doit nous correspondre et nous devons être conscients de l'engagement. Beaucoup de personnes arrivant à l'âge de la retraite veulent donner un sens à leur vie. Par expérience, je veux dire que cela est réel. J'y ai rencontré de belles personnes qui donnent aux autres. Cela nous fait du bien et cela fait du bien d'aider les autres. Il est dommage que tout le monde ne considère pas les associations de cette manière, à commencer par l'État lorsqu'il a supprimé les emplois aidés. Il a fait beaucoup de tort. Vous l'avez dit aussi, bien souvent, à travers les associations, les personnes au chômage peuvent retrouver du sens et une capacité à se réinsérer dans une autre voie. Le monde associatif est fabuleux et je conseille à tout le monde d'en faire l'expérience. Nous devons tout faire pour le préserver. Merci pour tout ce que vous faites.

M. LIEBAULT

En tant qu'élu aux questions sociales, je soutiens l'importance des associations pour faire vivre un arrondissement ou un quartier. Nous avons parfois le prisme des grosses associations, mais la plupart des associations n'ont pas de salariés. Elles ne s'appuient que sur le bénévolat, parfois un seul bénévole avec des membres actifs autour, souvent de jeunes retraités qui peuvent consacrer du temps à la vie associative, d'où toute la difficulté pour les associations d'accéder à l'emploi. La possibilité d'employer est quasiment intégralement dépendante des pouvoirs publics. Très rares sont les associations qui ont la masse critique pour embaucher. Les Conseils d'arrondissement votent les subventions aux associations. Ils sont au cœur de la vie associative. Parfois ce n'est que 2 000 ou 3 000 euros sur l'année. Ces sommes paraissent faibles à l'échelle d'un budget municipal. En revanche, à l'échelle d'une association, cela permet de débloquer des projets importants. Cela a été dit, il faut réfléchir à la mutualisation. Beaucoup d'associations sont isolées et reposent sur un ou deux bénévoles avec une bonne volonté, mais pas toujours armés des compétences pour l'accès au financement. Il est important de sortir de l'isolement, de faire en sorte que les grosses associations puissent aider les plus petites à l'intérieur d'une mutualisation. C'est ce que je cherche à faire à la Maison de la vie associative. J'ai réussi à faire cela avec le collectif « Paris 14 Afrique » qui a monté un Forum sur l'avenir de l'Afrique à la Mairie annexe. Cela a permis à de plus petites associations d'avoir de la visibilité auprès des habitants du 14e et donc de les renforcer. Ce soutien entre associations et entres bénévoles est important pour pouvoir débloquer des situations qui ne se traduisent pas toujours pas des actions du fait des difficultés à les financer. Un certain nombre de grosses associations le font : « Florimont » avec son réseau associatif par exemple.

M. ANTONELLI

Depuis 2001 et la création des Maisons des associations devenues MVAC depuis l'année dernière, c'est exactement le but de l'action municipale : renforcer les liens entre diverses associations d'un territoire, en l'occurrence Paris. Cela a extrêmement bien fonctionné. Évidemment, cela est perfectible, surtout pour des associations qui œuvrent sur la même thématique et ne se connaissent pas. Néanmoins, des initiatives comme le Forum de rentrée permettent de créer du lien. Les Conseils de quartier ont joué un rôle très important également dans la connaissance et la présentation des associations. Pour avoir dans ma charge, les associations et la démocratie locale, les associations ne

sont pas assez présentes dans les Conseils de quartier qui se réunissent de trois à cinq fois par an, pour montrer ce que vous faites, vos difficultés et rechercher du bénévolat. Au mois de novembre, neuf cents personnes de l'arrondissement voulaient être Conseillers de quartier. Il y a un terreau de personnes qui souhaitent participer à la citoyenneté de notre arrondissement. Il serait bien d'aller les chercher aussi. Je sais que les associations qui reposent sur une, deux ou trois personnes ont un temps très compté, néanmoins des présentations plus importantes pourraient être intéressantes.

Je le redis, le monde associatif est au cœur de l'action de la majorité municipale. Le monde associatif est notre priorité.

La séance est levée à 19 h 53.